

■ **Sous-action 2 : Préservation de la tufière du Creux Billard (Nans-sous-Sainte-Anne) :**

✧ **Description de l'action :** Modifier et proposer un nouvel itinéraire de la descente de la cascade du Creux Billard afin d'éviter la dégradation des habitats naturels remarquables (suintements tufeux, végétation des pentes rocheuses). Réalisation d'une expertise préalable pour la définition du nouveau tracé. Enlever les anciennes brochures mal placées. Mise en place d'un panneau d'information (format A4) au départ de la voie.

✧ **Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte du Pays Loue – Lison

✧ **Maître d'œuvre :** Comité Spéléologique Régional de Franche – Comté

✧ **Echéancier :** 2003 – 2008

✧ **Partenaires :** DIREN, commune de Nans-sous-Sainte-Anne, propriétaire privé, Lison accueil, Comité Spéléologique Régional de Franche-Comté

✧ **Coûts : 3 250 € H.T.**

- Expertise faune – flore (bureau d'études) préalable au nouveau tracé : 2 500 € H.T.

- Journées d'intervention pour équiper la voie + achat de matériel (broches, colle) : 600 € H.T.

- Réalisation d'un panneau d'information (format A4) : 150 € H.T.

- Coordination et suivi : inclus aux coûts de l'animation Natura 2000 sur les 6 ans (poste de chargé de mission).

✧ **Financements potentiels :** Union Européenne, MEDD, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et Comité Régional de Spéléologie.

■ **Sous-action 3 : Cascade du Pont du diable – descente en rappel**

✧ **Description de l'action :** suite à la mise en place d'un arrêté préfectoral (arrêté n°977 du 11/10/94) interdisant la pratique du rappel depuis le Pont du Diable (communes de Sainte Anne et Crouzet – Migette), un report de cette pratique s'est effectué sur la descente de la cascade menaçant la préservation de la tufière. Par conséquent, il serait souhaitable de revoir l'actuel arrêté préfectoral afin d'autoriser à nouveau la descente du Pont du Diable, ce qui permettrait de délaisser la cascade moins attractive. En parallèle, une information complémentaire serait à engager lors de la réédition du topoguide.

✧ **Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte du Pays Loue – Lison

✧ **Echéancier :** 2003 – 2008

✧ **Partenaires :** Préfecture, DIREN, communes de Sainte Anne et Crouzet - Migette, Comité Spéléologique Régional de Franche-Comté

✧ **Coûts :**

- Journées d'intervention pour équiper la voie + achat de matériel (broches, colle) : 350 € H.T.

- Coordination et suivi : inclus aux coûts de l'animation Natura 2000 sur les 6 ans (poste de chargé de mission)

✧ **Financements potentiels :** Union Européenne, MEDD, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et Comité Régional de Spéléologie

Fiche – action n°46 - Niveau de priorité : 1

Objectifs G2 / G4 / TL1 : Préserver l'intégrité des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et les maintenir dans un bon état de conservation / Promouvoir des activités durables et des pratiques compatibles avec le maintien de la biodiversité / Concilier pratiques, respect des milieux naturels et des espèces et respect mutuel

⊗ **Action** : **Concilier les pratiques spéléologiques et la préservation des sources tufeuses et la végétation chasmophytique des pentes rocheuses (habitats d'intérêt communautaire)**

✧ **Articulation** : *fiches – actions n°27/56*

✧ **Contexte - Problématique** : du fait du réseau karstique, plusieurs grottes et cavités souterraines sont présentes dans le périmètre Natura 2000 « Vallée du Lison » où s'exercent des activités spéléologiques. Le réseau du Verneau, qui développe plus de 30 km de galeries avec possibilités d'accès par 7 gouffres différents, ainsi que la grotte et le gouffre de Vaux, la grotte Sarrazine, le creux Billard et la source du Lison, constituent les sites souterrains les plus fréquentés à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Des activités de descentes en rappel et de canyoning sont également pratiquées, de façon plus marginale, au niveau des cascades du Pont du Diable et du Creux Billard.

Par ailleurs, sur ces sites, en relation avec les conditions particulières du milieu (eaux très chargées en bicarbonate de calcium, changement de température et d'environnement gazeux au niveau des sources et l'activité photosynthétiques des végétaux), se forme des précipitations de carbonate de calcium. Ces processus sont à l'origine de dépôts de tuf plus ou moins importants (tuf diffus sur les mousses, travertins dans les cours d'eau ou encore tufières avec vasques). Ces milieux, spécifiques aux régions calcaires qui figurent parmi les habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires (annexe I de la Directive Habitat), sont très fragiles vis-à-vis des perturbations humaines (modification des propriétés de l'eau, surfréquentation et piétinement, frottements en liaison avec la pratiques du canyoning).

Afin de concilier pratiques spéléologiques et préservation des habitats d'intérêt communautaire (tufières, végétation des pentes rocheuses), plusieurs sous-actions sont déclinées ci-après, en fonction des sites concernés :

■ **Sous-action 1** : **Sensibilisation en vue de la préservation de la tufière du Verneau (Nans-sous-Sainte-Anne)** :

✧ **Description de l'action** : Informer et sensibiliser les pratiquants et les visiteurs du site sur la sensibilité des tufières et l'intérêt de leur préservation. Sensibilisation pouvant être intégrée dans les guides et supports d'information internes existants. Diffusion de l'information par le biais des structures d'accueil, des clubs spéléologiques locaux et du comité régional. Réalisation d'une plaquette d'information générale relative aux tufières.

✧ **Maître d'ouvrage** : Syndicat Mixte du Pays Loue – Lison

✧ **Maître d'œuvre** : Comité Spéléologique Régional de Franche – Comté

✧ **Echéancier** : 2003 – 2008

✧ **Partenaires** : DIREN, gîtes (Lison accueil), clubs spéléologiques locaux, commune de Nans-sous-Sainte-Anne, Comité Spéléologique Régional de Franche-Comté, Office National des Forêts

✧ **Coûts** :

- coût d'animation intégré au coût du poste de chargé de mission Natura 2000,
- coût de réalisation d'une plaquette spécifique « tufière » – cf fiche – action n°56.

✧ **Financements potentiels** :

- Union Européenne, Etat (MEDD)